



Municipalité de Grand-Métis

AUX CONTRIBUABLE DE LA MUNICIPLITÉ DE GRAND-MÉTIS

AVIS PUBLIC CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière- trésorière de la municipalité de Grand-Métis ;

Que lors de la séance ordinaire du 17 janvier 2022, un AVIS DE MOTION a été donné à l'assemblée du Conseil, un projet de règlement portant sur le code d'éthique des élus sera présenté pour adoption suite à la modification de la loi.

Les objectifs principaux dudit règlement sont les suivants :

- A. Le présent règlement a pour objet d'établir un Code d'éthique et de déontologie pour tous les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Grand-Métis, notamment en souscrivant à des valeurs qui misent sur l'intégrité, l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un Conseil municipal, la prudence dans la poursuite de l'intérêt public, le respect, la loyauté, l'équité, l'honnêteté, l'objectivité, l'impartialité, et la saine gestion dans une perspective d'intérêt public pour gouverner la municipalité de Grand-Métis.
- B. Les membres du Conseil municipal doivent exercer leurs fonctions et organiser leurs affaires personnelles de façon à préserver et à maintenir la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité des décisions de la Municipalité de Grand-Métis. Les membres du Conseil municipal doivent de plus agir avec intégrité, objectivité et impartialité mais doivent aussi préserver les apparences et favoriser la transparence en adoptant un comportement qui préserve et maintient la confiance du public dans l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité de l'entreprise municipale.

Quiconque désire prendre connaissance desdits projet de règlement pourra le faire en se présentant au bureau municipal aux heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30.

DONNÉ À GRAND-MÉTIS, CE 18 JANVIER 2022

Chantal Tremblay,
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale secrétaire-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 9h00 heure et 10h00 heure le 18^{ème} jour de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT

CE 18^{ème} JOUR DU MOIS DE JANVIER 2022

Directrice générale, greffière-trésorière